



Association des propriétaires du Lac Deligny

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE FONDATION

TENUE LE 10 juin 2007
À Mandeville de 9:00 HEURES à 11:30 HEURES

PRÉSENCES:

56 personnes (voir cahier des présences)

Mot de bienvenue

M. Jean-Guy Prescott souhaite la bienvenue aux personnes présentes et souligne la présence de M. le député François Benjamin, de Mme la mairesse Francine Bergeron et de trois (3) conseillers municipaux, soient Messieurs Jean-Claude Charpentier, Denis Prescott et André Desrochers.

M. François Benjamin et Mme Francine Bergeron adressent quelques mots à l'assistance.

Des informations sont présentées à l'assemblée en préambule à la rencontre :

- Présentation des membres du comité provisoire et bilan des activités de la dernière année par M. Michel Dupont-Hébert.

M. Rodrigue Genois adresse ses félicitations et remerciements au nom de l'assemblée à Mme Nancy Rodrigue, M. Éric Millmore et M. Claude Dignard pour leur contribution importante à titre de commanditaires comme graphiste, programmeur et imprimeur.

- Présentation du logo et des résultats du sondage par Mme Nancy Rodrigue. Le logo choisi pour l'association est présenté et sa symbolique est expliquée.
 - Le site Internet www.lacdeligny.org est décrit par M. Éric Millmore et sera accessible dans les prochains jours ; celui-ci sera étoffé au fur et à mesure de la disponibilité des informations.
-

1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Sur proposition de M. François Benjamin, secondé par M. Normand Gariépy, M. Michel Dupont-Hébert est désigné président d'assemblée et Mme Monique Levesque, secrétaire.

M. Francis Meynard propose un vote de félicitations aux membres du comité provisoire pour le travail accompli en préparation de la constitution de l'association.

2. Ouverture et adoption de l'ordre du jour modifié

L'assemblée est ouverte par le président et l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité, sur proposition de M. Yvon Robert, secondé par Mme Hoa Nguyen.

3. Présentation et adoption des règlements généraux de l'association

Les règlements généraux sont présentés, discutés et modifiés avant leur approbation à l'unanimité par l'assemblée, suite à une proposition de Mme Monique Pinard, secondée par M. Robert Gosselin.

4. Présentation du projet de budget de la première année et cotisation

M. Michel Dupont-Hébert présente le résultat des dépenses de démarrage de même que le budget de revenus et dépenses du prochain exercice financier incluant une hypothèse de cotisation annuelle.

5. Nomination d'un président et secrétaire d'élection

Sur proposition de M. Claude Dignard, M. Jean-Guy Prescott est désigné président d'élection et Mme Monique Pinard, secrétaire d'élection.

6. Présentation des procédures d'élection

M. Jean-Guy Prescott présente les procédures d'élection.

7. Élection des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de sept (7) administrateurs.

Selon les Règlements généraux, article 7.4, pour le premier mandat, quatre (4) des administrateurs élus ont une durée de mandat de deux (2) ans et trois (3) administrateurs ont une durée de trois (3) ans. Un tirage au sort aura lieu entre les membres à la première réunion régulière.

Sur proposition de M. Normand Girard, les 6 personnes suivantes, membres du comité provisoire et qui ont exprimé le désir de se présenter au conseil d'administration, sont élus à l'unanimité, soit : Mme Monique Levesque, Mme Nancy Rodrigue, Messieurs Claude Dignard, Normand Gariépy, Éric Millmore et Michel Dupont-Hébert.

Pour le 7^e poste, M. Éric Millmore propose Mme Émilienne Pétrin ; M. Normand Girard propose Mme Ghislaine Hotte ; Mme Pétrin se désiste.

8. Résultats des élections par le président des élections

Toutes les personnes désignées acceptent d'être nommées administrateurs de l'association. Elles sont donc élues.

9. Réunion des administrateurs pour élection des officiers de l'association

Les administrateurs se retirent afin de désigner les officiers du conseil d'administration.

10. Présentation des officiers de l'association

Les officiers suivants ont été choisis par le conseil d'administration :

Président : Michel Dupont-Hébert
Vice-président : Claude Dignard
Secrétaire : Monique Levesque
Trésorière : Nancy Rodrigue

Les administrateurs étant Mme Ghislaine Hotte, M. Normand Gariépy, M. Éric Millmore.

11. Mot de la fin de la présidence

M. Michel Dupont-Hébert demande à l'assemblée de se prononcer sur trois (3) sujets, soit :

- Le budget de 2000\$ pour l'année 2007-08 est adopté à l'unanimité sur proposition de M. Francis Meynard, secondé par M. Robert Gosselin.
- Sur proposition de M. Normand Girard, secondé par M. Rodrigue Genois, la cotisation annuelle des membres est fixée à 25\$/membre et adoptée à l'unanimité.
- Sur proposition de M. Michel Dupont-Hébert, secondé par M. Rodrigue Genois, M. Normand Girard est désigné comme vérificateur-membre, conformément à l'article 6.13 des Règlements généraux. Celui-ci accepte gracieusement cette responsabilité pour l'année financière 2007-08. M. Normand Gariépy valide auprès de l'assemblée si cette proposition est maintenue sachant que M. Girard est le conjoint d'un membre du conseil d'administration. L'assemblée maintient la nomination.

M. Michel Dupont-Hébert remercie les personnes présentes pour leur participation et rappelle que l'avenir de l'association et son succès seront proportionnels à l'implication de tous. C'est avec enthousiasme et dans un esprit d'équipe fort que les membres du conseil d'administration entreprennent leur mandat.

12. Levée de l'assemblée

À 11h30, il est proposé par M. Michel Dupont-Hébert, appuyé par M. Normand Gariépy et unanimement résolu d'adopter la levée de l'assemblée.

Président,
Michel Dupont-Hébert

Secrétaire,
Monique Levesque



ASSOCIATION
DES PROPRIÉTAIRES
DU
LAC DELIGNY
MANDEVILLE

Explications :

Symbole représentant la géographie, la faune et la flore du lac et ses environs.

Y est illustré le lac, les montagnes, de la végétation et un héron.

On retrouve également au centre un arbre formé par une figure féminine représentant « mère-nature ». L'arbre est placé au devant comme protecteur.

Les couleurs utilisées sont celles de l'eau, de la terre et de la végétation, soit le bleu, le brun et le vert.

Nancy Rodrigue
Graphiste

10 juin 2007